

en faisant parmi les sœurs une collecte extraordinaire, nous nous bornerons à nous rappeler les enseignements de notre sainte Règle, sur un sujet qui est toujours *de mode*, — c'est bien le mot de la chose !

Même pendant les grandes chaleurs, les Tertiaires doivent fuir le luxe, la vanité, et tout ce qui sent l'esprit du monde. Le sainte Règle ne distingue pas les saisons, et sur ce point, il n'y a pas lieu de comparer le texte de la Règle donnée par Saint François, avec celui qu'a donné Léon XIII.

Être Tertiaire, c'est un motif suffisant pour fuir la vanité. C'est non seulement un motif suffisant, c'est une obligation, un devoir d'état et de vocation.

Les Tertiaires sont des pénitents. Leur Ordre se nomme l'Ordre de la Pénitence. Des pénitents peuvent-ils chercher leurs aises, fût-ce au prix de légers accrocs à leur conscience et à la conscience des autres ? Des pénitents peuvent-ils donner scandale, c'est-à-dire porter leur prochain à pécher, ne fût-ce que par un seul péché véniel ? Ce serait bien mentir à son nom ! Si l'on fait pénitence, c'est pour éviter soi-même toute faute, c'est pour expier les fautes que dans le passé, alors que l'on connaissait moins le Bon Dieu, on a eu le malheur de commettre. On est pénitent, pour gagner, par la prière et par l'exemple, des âmes à la vertu et au Bon Dieu. Du moins c'est ce que le bon sens indique. Comment appelle-t-on ceux qui prennent de faux-dehors ? Comment Notre-Seigneur, la Vérité incarnée, nomme-t-il ces pharisiens qui se donnaient des apparences de piété et de justice, et qui au-dedans étaient remplis de corruption ? Des hypocrites. A Dieu ne plaise que jamais un seul Tertiaire mérite ce qualificatif !

Aux premiers temps de l'Ordre, alors que les Tertiaires étaient dans toute la ferveur de leur institution, ils portaient extérieurement la grande tunique, dont ils ne se servent plus aujourd'hui que par privilège, dans leurs assemblées régulières. Il leur eût été difficile de faire les vaniteux dans ce sac de bure. Et c'est bien ce qu'avait